

Agent de police municipale

Synthèse de l'offre

Employeur :	COMMUNE DE CARPENTRAS - MAIRIE
Grade :	Gardien brigadier
Référence :	O08418015354
Date de dépôt de l'offre :	18/01/2018
Type d'emploi :	Emploi permanent
Temps de travail :	Complet
Durée :	35h00
Nombre de postes :	3
Poste à pourvoir le :	05/03/2018
Date limite de candidature :	09/02/2018
Service d'affectation :	Direction Police Municipale

Lieu de travail

Département du lieu de travail :	Vaucluse
Lieu de travail :	pl de l hotel de ville 84200 Carpentras

Détails de l'offre

Emploi fonctionnel :	Non
Grade(s) :	Gardien brigadier
Famille de métier :	Autre
Métier(s) :	Autre

Descriptif de l'emploi :

La police municipale, située au 225 boulevard Alfred Rogier est constituée d'environ 50 personnes (PM-ASVP et personnel administratif). Elle est composée d'une direction, de deux pôles (administratif et financier - opérationnel et fonctionnel), d'une équipe d'ASVP et de plusieurs équipes de PM. Le service en journée est axé principalement sur la mission de " police urbaine de proximité " qui place l'utilisateur au cœur de nos préoccupations pour un service public de qualité. Horaires de service de 07h00 à 19h30 le lundi, de 07h00 à 20h00 mardi, mercredi, jeudi, de 04h30 à 19h00 le vendredi, de 08h15 à 15h45 le samedi pour planning d'hiver d'octobre à avril, de 09h15 à 16h45 (ou 10h15 à 17h45 lors des festivités ou manifestations diverses) le samedi pour planning d'été de mai à septembre. Le service de nuit privilégie la présence active sur le terrain dans le cadre de la

sécurisation de l'espace public. Horaires de service de 15h30 à 01h00 du lundi au dimanche pour le planning d'hiver d'octobre à avril et de 16h30 à 02h00 (ou 17h30 à 03h00 lors des festivités ou manifestations diverses) du lundi au dimanche pour le planning d'été de mai à septembre.

Profil demandé :

- Connaissance des procédures et maîtrise de l'outil informatique
- Techniques policières (GTPI, radio,...)
- Connaissance de documents et registre nécessaires à l'exercice de ses fonctions
- Code de déontologie et droits et devoirs des fonctionnaires
- Respect des règles hiérarchiques
- Veiller à la sécurité des personnes, des biens et du maintien de l'ordre public
- Rendre compte, par écrit ou par oral, à son responsable direct des événements survenus pendant le service et des dispositions prises
- Esprit d'équipe
- Respect, tolérance et considération
- Maîtrise de soi, calme
- Esprit de synthèse

Mission :

1 poste brigade de jour :

- Exercer les missions de prévention nécessaire au maintien du bon ordre, de la sûreté, de la sécurité et de la salubrité publique, en appliquant strictement les pouvoirs de police du Maire
- Assurer une relation de proximité avec la population
- Mise en œuvre des mesures de surveillance, de prévention et/ou répression, visant à garantir la sécurité des personnes et des biens
- Dissuader et éviter toute forme d'agression occasionnée par une population délinquante mal intentionnée
- Recherche et relevé des infractions (stationnement, circulation routière, code de la voirie routière, arrêtés municipaux, nuisance sonore, etc...)
- Application et suivi des missions, des consignes confiées par la hiérarchie
- Effectuer des missions de police urbaine de proximité dans les secteurs définis par la hiérarchie
- Intervenir rapidement sur toute demande des administrés
- Surveillance des bâtiments communaux et des établissements scolaires ainsi que la sécurisation des points écoles
- Sécurisation des diverses manifestations organisées sur la commune
- Renseigner l'activité journalière sur progiciel (main-courante, rapport, etc...)

2 postes brigade de nuit :

- Exercer les missions de prévention nécessaire au maintien du bon ordre, de la sûreté, de la sécurité et de la salubrité publique, en appliquant strictement les pouvoirs de police du Maire
- Assurer une relation de proximité avec la population
- Mise en œuvre des mesures de surveillance, de prévention et/ou répression, visant à garantir la sécurité des personnes et des biens
- Lutter contre la petite délinquance
- Dissuader et éviter toute forme d'agression occasionnée par une population délinquante mal intentionnée
- Recherche et relevé des infractions (stationnement, circulation routière, code de la voirie routière, arrêtés municipaux, nuisance sonore, etc...)
- Application et suivi des missions, des consignes confiées par la hiérarchie
- Renforcer les liens avec la police nationale
- Contact avec les administrés, intervenir rapidement sur leurs demandes
- Sécurisation des diverses manifestations organisées sur la commune
- Renseigner l'activité journalière sur progiciel (main-courante, rapport, etc...)

Courriel : marilyne.ughetto@carpentras.fr

Téléphone : 04 90 60 84 00

Travailleurs handicapés :

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.